

RETOUR DU CERF DANS LE CANTON DU JURA ET SA REGION

Interview de M. Patrick Durand, Directeur du bureau ECOTEC Environnement SA à Genève, responsable du Programme Wildman, et membre du groupe intercantonal pour la gestion du cerf.

Il y a près de 200 ans, avec la chute des privilèges des droits de chasse, le cerf comme nombre d'autres ongulés, a disparu du Jura.

Ce n'est que depuis les années 60-70 que les ongulés, sangliers et chevreuils ont retrouvé leur place en nombre dans notre région.

Alors qu'il se trouve presque partout en CH et en nombre, pourquoi le cerf n'a-t-il pas suivi ce mouvement de recolonisation dans le Jura ?

L'absence d'une population française proche et surtout les ruptures des corridors biologiques par les autoroutes expliquent principalement la lenteur de la recolonisation dans le canton du Jura.

Que pouvons-nous faire pour accélérer son retour ? Faut-il le faire ?

La priorité absolue aurait été d'aménager des passages à faune fonctionnels au dessus des différentes autoroutes concernées.

Compte tenu des effectifs déjà observés en 2009, il faut maintenant mettre en place une gestion conservatrice de l'espèce pendant quelques années dans le canton et autour du canton, en collaboration avec les autres gestionnaires. La réalisation de passages à faune constitue toujours un objectif très important dans un contexte intercantonal et franco-suisse.

Pensez-vous que le biotope du canton du Jura se prête à une population viable de cerfs ?

Oui.

Vous répondrez probablement oui, merci de préciser le nombre de têtes 100/ha qu'il ne faudrait pas dépasser pour atteindre un équilibre avec le milieu naturel et agricole.

Il est illusoire de croire que l'on peut prédire de façon théorique une densité idéale de cerf. L'expérience montre que d'une part l'ampleur des dégâts ne varie pas seulement avec la densité et que d'autre part, la tolérance des acteurs à ces dégâts varie fortement suivant les forêts, les régions, les cantons, le niveau d'indemnité et... le contexte politique.

Le bon niveau de population, c'est le niveau de population avec lequel on obtient un certain consensus entre les différents acteurs.

Quels sont les aménagements (tant nature que sociologiques) que le Canton du Jura et ses cantons voisins ainsi que les régions limitrophes françaises devraient mettre en place pour :

Eviter ou minimiser les conflits avec l'agriculture ?

Eviter ou minimiser les conflits avec la sylviculture ?

Eviter ou minimiser les accidents de la route ?

Il n'y a pas de réponse technique ou scientifique simple à ces trois questions. Il existe une très abondante littérature sur ces sujets. Il n'existe aucune méthode « miracle ».

On peut toutefois recommander de poursuivre le monitoring mis en place dans le cadre du projet Interreg : suivi des effectifs, suivi de l'évolution des dégâts forestiers et agricoles.

Les deux piliers de la maîtrise des conflits sont la communication et la gestion.

Nous savons que 16 cerfs se sont échappés d'un élevage en France voisine (frontière) dans les années 2002-2003. Nous avons établi une projection du nombre de cerfs que l'on devrait retrouver dans notre région, est-ce que cette projection vous semble plausible ?

Une telle évolution de la population est possible mais ici encore, l'expérience montre que ce genre de calcul théorique n'est pas toujours pertinent (ni utile) car il ne tient pas compte de divers types d'accidents, voire même du braconnage dont l'intensité varie beaucoup suivant les régions. Les décisions de gestion devraient prioritairement se baser sur des comptages annuels fiables, et sur leur évolution sur plusieurs années.

ESTIMATION DE LA POPULATION CERFS REGION JURA

Une population de cerfs augmente de 40 % par année

année têtes têtes têtes têtes têtes têtes têtes

Estimation de la population selon le nombre de têtes restées

2003	16	15	14	13	12	11	10
2004	22	21	20	18	17	15	14
2005	31	29	27	25	24	22	20
2006	44	41	38	36	33	30	27
2007	61	58	54	50	46	42	38
2008	86	81	75	70	65	59	54

2009	120	113	105	98	90	83	75
2010	169	158	148	137	126	116	105
2011	236	221	207	192	177	162	148
2012	331	310	289	269	248	227	207
2013	463	434	405	376	347	318	289
2014	648	607	567	526	486	445	405
2015	907	850	794	737	680	624	567
2016	1270	1191	1111	1032	952	873	794

Bien entendu, nous faisons fi des frontières administratives.

***Quand estimez-vous qu'un plan de chasse au cerf devra être mis en place ?
Tant en France qu'en Suisse ?***

Il n'y a pas d'urgence à mettre en place un plan de chasse au cerf mais un plan de chasse pourrait être réalisé au cours des prochaines années.

Certains prétendent que cette projection ne tient pas compte de notre biotope que les chiffres avancés ne sont absolument pas réalistes. Qu'en pensez-vous ?

C'est un débat qui n'a que peu d'intérêt, dans la pratique on n'a pas besoin de telles projections pour gérer cette espèce.

En consultant la carte établie dans le cadre du projet Interreg sur la chaîne jurassienne, on constate un "vide" d'observations, notamment sur le canton de NE. Comment l'expliquez-vous ?

L'hypothèse la plus plausible me semble être le braconnage et/ou le dérangement. Un problème identique a été constaté dans d'autres régions de la chaîne du Jura.

Quelles conclusions tirez-vous du projet Interreg, notamment pour notre région ?

Tant la modélisation réalisée que les observations nouvelles montrent que le cerf va recoloniser la plus grande partie des forêts jurassiennes, qu'on le veuille ou non...

Le projet Interreg a également montré que la répartition des cerfs dans la chaîne était déjà plus importante que prévu de même que leur abondance dans certaines zones nouvelles, comme le canton du Jura. Le niveau de dégâts reste actuellement globalement supportable, y compris dans les zones peuplées depuis de nombreuses années.